



COMPTOIR D'ESCOMPTE

DE MULHOUSE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES ACTIONNAIRES

DU 4 FÉVRIER 1878

COMPTOIR D'ESCOMPTE

DE MULHOUSE

ADMINISTRATEURS

MM. HENRI BOCK ☼, ancien manufacturier, président du Conseil d'administration ;
FRITZ KÆCHLIN ☼ Off. , ancien manufacturier, vice-président ;
E. GLÜCK, négociant ;
EUGÈNE BÆRINGER, manufacturier ;
CORNEILLE BERNHEIM, négociant ;
HENRI THORENS, manufacturier ;
ROBERT MEYER, manufacturier ;
EUGÈNE KÆCHLIN, manufacturier ;
JEAN MIEG-KÆCHLIN, manufacturier et maire de Mulhouse ;
JULES-GABRIEL GROS, négociant ;
JEAN MANTZ fils, manufacturier ;
ALFRED KULLMANN, négociant, secrétaire du Conseil d'administration

CENSEURS

MM. LOUIS HUGUENIN ☼, ancien manufacturier ;
JEAN MANTZ-BLECH, ancien manufacturier ;
JEAN DE FRÉDÉRIC SCHEN ☼, ancien négociant.

DIRECTEUR

M. Th^{rs} POUVOURVILLE.

COMPTOIR D'ESCOMPTE
DE MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 4 FÉVRIER 1878

Fr. 102,824 33
Fr. 32,800
Fr. 70,024 33

RAPPORT

présenté par M. Henri BOCK, président du Conseil d'administration

MESSIEURS,

En se conformant aux statuts, votre Conseil d'administration vous rend compte des opérations et des résultats de l'exercice de l'année 1877.

Les Opérations ont atteint le chiffre de
Fr. 25,136,160 23, représentés par l'entrée en Portefeuille de
46,164 Effets.

Les Frais généraux ont été de
Fr. 53,308 76, et sont restés de
» 5,123 25 au-dessous des prévisions du Budget.

Le compte d'Effets en souffrance était débiteur, au 31 Décembre 1876, de
Fr. 6,138 19; mais, comme il est rentré, en 1877, un Total de
» 6,768 43, il y a, de ce chef,

Fr. 630 24 d'Excédant de Recettes, qui a été passé au Crédit du Compte de Profits et Pertes.

Le Bénéfice de l'année 1877 est de Fr. 102,824 33

Nous ne vous apprendrons rien de nouveau en vous disant que l'année dont nous vous rendons compte peut être classée parmi les plus désastreuses subies par l'Alsace depuis nombre d'années : la majeure partie de nos industries y a été et est encore en souffrance, et les opérations de Banque ont dû se ressentir profondément de cet état de choses.

Le Comptoir, cependant, grâce à sa forte constitution, à la grande prudence avec laquelle il opère, et à la confiance qu'il inspire — et qu'il croit mériter, — aurait traversé cette formidable crise sans trop de pertes et aurait pu donner au moins 10 % à ses actionnaires, sans un vol important dont il a été victime, et qui nécessite la distraction du Bénéfice d'une somme de Fr. 30,000 —
représentant 3 3/4 % par action.

Aussi, votre Conseil d'administration vous propose-t-il de déduire des Bénéfices reconnus de.....	Fr. 102,824 33
la somme ci-dessus de.....	Fr. 30,000
pour Gratifications aux Employés et pour une Bonification »	2,600
Ensemble.... »	32,600 32,600 —

qui réduisent le Bénéfice net à..... Fr. 70,224 33
dont il a décidé, sauf votre approbation, la répartition suivante :

- Fr. 16,000 — soit 2 %, ont été payés aux Actionnaires, pour le 1^{er} semestre ;
- » 48,000 — soit 6 %, seront à toucher à la Caisse du Comptoir, à partir du 5 courant, contre présentation des titres.
- » 2,206 56 reviennent au Directeur, à raison de 10 % sur les Bénéfices, réduits *pour lui* à Fr. 22,065 68.
- » 4,017 77 Solde restant au Compte de Profits et Pertes.

Fr. 70,224 33 Somme égale.

Votre Conseil d'administration vous fait remarquer que la parfaite régularité de la Comptabilité, d'où résultent les chiffres qui précèdent, ainsi que la clôture des opérations, ont été constatées par deux membres dudit Conseil et par un membre du Conseil de censure.

Cette année encore, nous n'avons eu qu'à nous louer hautement des soins intelligents et assidus que M. le Directeur a voués aux opérations du Comptoir, et, si vous partagez à cet égard notre satisfaction, vous l'étendrez, nous l'espérons, sur le concours que lui ont prêté ses collaborateurs.

Les Administrateurs sortants :

- MM. Alfred Kullmann ;
- Eugène Kœchlin ;
- Fritz Kœchlin ;
- Jean Mantz fils ;

et le membre du Comité de censure,

M. Jean de Frédéric Schœn,

peuvent être réélus : nous avons l'honneur de vous proposer leur réélection.

M. Louis Huguenin, membre du Conseil de surveillance, est prié de prendre la parole.

Le Président,

Henri BOCK.

RAPPORT

présenté par M. Louis HUGUENIN, au nom du Comité de censure

MESSIEURS,

Je ne vous analyserai pas les chiffres des opérations du Comptoir ; ils viennent de vous être énumérés par M. le Président du Conseil d'administration.

Je pense qu'il vous suffit de savoir qu'un des membres de votre Conseil de censure a assisté, avec les délégués du Conseil d'administration, à l'inspection des écritures d'inventaire, et qu'il a constaté qu'elles avaient été établies conformément aux statuts de votre Comptoir d'Escompte.

Votre Conseil de censure a donc autorisé la répartition des bénéfices annuels telle qu'elle vous a été proposée.

Vous me permettez, Messieurs, de vous répéter, à l'occasion de notre assemblée générale d'aujourd'hui, ce qui vous a été dit, l'année dernière, dans une pareille réunion :

« N'oublions pas que le Comptoir de notre ville a été fondé dans la pensée *unique* « d'être utile au commerce et à l'industrie de notre pays, et notre clientèle, en nous « marquant souvent une préférence, en conserve le souvenir. »

On ne lira donc pas sans intérêt la revue rétrospective concernant l'institution des Comptoirs nationaux en général, et du nôtre en particulier.

Il y a trente ans que celui que nous possédons a été créé ; notre jeune génération ne connaît que par tradition, au point de vue des affaires, les brusques événements de 1848. Je dis brusques événements, car personne n'était, dans le commerce et l'industrie, préparé à cette révolution politique.

Notre ville fut donc frappée de stupeur, non qu'elle répugnât aux idées républicaines qui se proclamaient alors, mais en raison de la rareté qui se fit tout à coup du numéraire d'une part, et de la cessation de tout crédit de l'autre.

Au milieu de cette surprise générale, il se forma une réunion des principaux industriels de notre ville, et leur première pensée fut de composer un Comité qui prendrait dans son sein un certain nombre de délégués, qui seraient envoyés à Paris pour solliciter des *emprunts*, en offrant première hypothèque sur les établissements industriels.

De l'argent ? Il n'y en avait pas dans les Caisses de l'Etat, et le ministre des finances, M. Garnier-Pagès, fit à ces délégués un triste tableau des finances disponibles dans un pareil moment !

Le Gouvernement provisoire était débordé lui-même par les masses populaires, qui se précipitaient à l'Hôtel-de-Ville pour réclamer du travail, des secours, afin de pouvoir attendre des temps meilleurs.

Un des membres du Gouvernement provisoire avait fait surgir une idée au milieu

de ce désordre ; cette idée faisait prévoir quelques chances de succès, mais personne alors ne pouvait en calculer toute la portée.

Cette création nouvelle était : les Comptoirs nationaux, basés sur un certain capital à fournir, un tiers par une Compagnie d'actionnaires, un tiers garanti par les villes et un tiers par l'Etat.

Cette combinaison ingénieuse fut rapportée à Mulhouse et mise immédiatement à exécution, et, dans la première réunion de nos industriels, cinq cent mille francs d'actions furent souscrites. Le Comptoir national de notre ville était fondé !

Dans le même moment, comme corollaire à cette nouvelle institution, la Banque de France, dont les billets avaient cours forcé, fit connaître à nos industriels qu'elle ménagerait son numéraire pour l'emploi exclusif des payes d'ouvriers.

En présence de si sages mesures, le travail n'a pas été arrêté ; pas un ouvrier n'a quitté les ateliers, et le Comptoir, imbu de la grande pensée d'être utile au pays, fut très coulant dans l'acceptation des valeurs qui lui furent présentées à l'escompte ; il comprit que son but était bien de sauvegarder la position du moment, et c'est ce qui eut lieu.

Tous les actionnaires qui datent de l'origine, se rappellent encore que, pour eux, le capital-actions était presque une offrande donnée à la sécurité de notre ville. Mais « le dévouement porte en soi sa récompense » ; cet axiome fut confirmé en plein par les résultats heureux d'une pareille combinaison.

Dans la première année, de 1848 à 1849, plus de trente millions furent négociés dans notre rayon industriel, et, comme je le dis d'autre part, malgré l'esprit large qui présidait à l'acceptation de toutes les valeurs, il est heureux de constater, à la louange de notre pays, qu'aucun sacrifice sérieux ne fut fait et qu'un petit nombre de signatures retardataires finirent par se solder avec une perte de quelques mille francs seulement.

Il est donc intéressant aujourd'hui, après trente années d'exercice, d'étudier quels ont été les chiffres des opérations annuelles, et le rendement du capital engagé.

Mouvement général du Portefeuille

	Sommes escomptées	Bénéfices
Du 31 Mars 1848 au 31 Mars 1854, le capital-actions a été de fr. 500,000, et la Ville et l'Etat garantis-saient le Comptoir pour 1 million. Le chiffre des négociations, pendant ces six années, a été de . . .	Fr. 148,564,100	Fr. 290,834 68
En 1854, la Ville et l'Etat cessent leur garantie, et le capital-actions a été élevé à 1 million, dont fr. 800,000 à émettre. Du 1 ^{er} Avril 1854 au 31 Décembre 1869, les négociations se sont élevées à	» 542,427,414	» 1,093,146 71
Du 1 ^{er} Janvier 1870 au 31 Décembre 1877, les négociations se sont élevées à	» 281,956,138	» 747,347 24
	<u>Fr. 972,947,652</u>	<u>Fr. 2,131,328 63</u>

Observations

Il faut conclure qu'en trente années le capital social aura produit, en bénéfices, environ quatre fois les sommes engagées.

Il convient de faire observer aussi que le chiffre de fr. 972,947,652 ne représente que le montant des valeurs entrées en Portefeuille, tant pour escompte que par correspondance, et qu'il se serait élevé du double et plus, si le Comptoir, ainsi que cela se pratique généralement en Banque, y ajoutait de certains comptes spéciaux, tels que le mouvement de Caisse et autres.

Les chiffres de Bénéfices ne comprennent que ceux réalisés, déduction faite des pertes supportées par faillites, qui se sont élevées pendant les six dernières années à un chiffre assez élevé pour avoir nécessité une réduction de fr. 162,743 sur les Bénéfices réalisés du 1^{er} Janvier 1870 au 31 Décembre 1877.

Le Fonds de réserve de fr. 200,000 appartient aux actionnaires, et représente fr. 125 par action.

Il serait peut-être bon de mentionner ici deux faits, dont le premier démontrera qu'une opération utile, quelle que soit son importance, n'a jamais été au-dessus des moyens du Comptoir.

En effet, une demande considérable d'argent, à fournir dans un très bref délai, a été faite au Syndicat du Canal de la Sarre, par le gouvernement français, sous menace de faire suspendre les travaux du Canal, si le Syndicat ne versait, sans aucun retard, la somme de fr. 900,000. Le Syndicat s'adressa au Comptoir, qui paya immédiatement la somme demandée. Cela se passait en Septembre 1864.

Le second fait se produisit à l'époque douloureuse de l'invasion de 1870, suivie du terrible hiver de 1870-71.

Le combustible devenait chaque jour plus introuvable et avait atteint des prix fabuleux (on en a payé jusqu'à 60 fr. la tonne pour des qualités impossibles).

Nos industriels, malgré tous leurs sacrifices, se voyaient menacés de cesser leurs travaux, faute de charbon, et de renvoyer les ouvriers au moment où leur salaire leur était d'une nécessité absolue pour vivre.

C'est alors que le Comptoir, vivement ému de cette terrible situation, parvint, à la suite de démarches incessantes, à obtenir de la Direction des Mines de Sarrebruck l'envoi de trains spéciaux, frétés à tous prix (le chemin de fer n'existait plus que pour les transports militaires et le matériel de guerre).

Le premier train arriva à Mulhouse le 12 Décembre 1870 ; il fut suivi de beaucoup d'autres, que le Comptoir dut faire diriger sur Dornach, la gare de notre ville étant trop encombrée.

Le Comptoir établit un bureau de réception à Dornach et distribua la houille à nos industriels, suivant l'importance de leurs établissements.

De Décembre en Avril, il arriva, par cette voie, 8,636 tonnes, sur lesquelles le Comptoir ne se réserva qu'une faible commission, et qui, malgré les frais élevés dont

elles durent être frappées, furent livrées dans les prix de 22 à 28 fr. la tonne, suivant les qualités.

Ces expéditions, quoique faibles en face des énormes besoins du moment, permirent d'attendre l'ouverture de la navigation, qui fit cesser la rarité du combustible.

Si nous reprenons attentivement les opérations indiquées dans les chiffres de notre tableau, nous voyons que les résultats sont dus à la stricte observation des conditions tracées, dès l'origine, au Comptoir, et qu'aucune spéculation, aucun arbitrage de valeur, etc., etc., n'ont été pratiqués.

Des Comptoirs de Banque avec des bases semblables, unis au dépôt de marchandises sur avance de fonds, sont des garanties de sécurité dans les moments difficiles qu'il faut toujours prévoir.

L'industrie et le commerce, en possession d'une si grande force, ne sont plus à la merci des capitalistes qui, pour se garantir des chances à courir, quand on avait besoin d'eux, vous obligeaient à des opérations usuraires que l'absolue nécessité vous condamnait à accepter.

Nos pères doivent se rappeler ce qu'ont coûté en pertes d'argent les événements politiques de 1830 à 1834 !

Au point de vue de notre sécurité dans nos affaires de finances, j'ai cru devoir mettre en lumière l'historique de notre Comptoir d'escompte, qu'il ne faut pas entièrement confondre avec les autres établissements financiers qui ont été fondés depuis quelques années.

Au nom du Comité de censure,

Louis HUGUENIN.

PROCÈS-VERBAL

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le quatre Février, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse, convoquée par le Directeur, en conformité de l'article 45 des statuts et, en outre, par lettres à domicile, s'est réunie dans la salle de la Bourse.

La liste des actionnaires possédant les seize cents actions émises est déposée sur le bureau, conformément à l'article 44 des statuts.

A dix heures et demie, soixante-huit actionnaires (dont plus de cinquante étrangers aux Conseils d'administration et de censure), présents ou représentés, possesseurs de huit cent quarante-huit actions, ayant signé la feuille de présence, l'Assemblée est régulièrement constituée, aux termes de l'article 48 des statuts.

M. le Président du Conseil d'administration préside l'Assemblée.

La feuille de présence constatant que les deux plus forts actionnaires sont MM. Jean Vaucher et Schweisguth-Coudray, le Président les proclame scrutateurs et les prie de prendre place au bureau.

Le bureau ainsi constitué désigne M. Alfred Kullmann pour secrétaire.

M. le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport, fait au nom du Conseil d'administration, sur les opérations du Comptoir pendant l'année.

Ce rapport est suivi de celui de M. Louis Huguenin, au nom du Comité de censure.

Aucune réclamation n'ayant été faite, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, le rapport et ses conclusions.

Le Président invite ensuite l'Assemblée à voter le renouvellement partiel du Conseil d'administration et du Comité de censure.

MM. Alfred Kullmann, Eugène Kœchlin, Fritz Kœchlin, Mantz fils, administrateurs sortants, désignés par rang d'ancienneté, et M. J.-F. Schœn, censeur, également désigné par rang d'ancienneté, sont réélus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

ALFRED KULLMANN.

Les Scrutateurs,

SCHWEISGUTH-COUDRAY.
JEAN VAUCHER.

Le Président,

H. BOCK.

RÉSUMÉ DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1877

	DÉBIT		CRÉDIT	
Capital, actions du Comptoir			800,000	—
Fonds de réserve			200,000	—
Portefeuille, effets en portefeuille.	2,436,086	42		
Caisse, espèces en caisse et à la Banque de l'Empire	177,864	91		
Comptes courants de la ville et des environs			1,047,303	62
Correspondants du Comptoir	1,144,925	67	140,007	70
Comptes de dépôts de fonds			1,444,975	50
Acceptations à payer.			75,060	10
Affaires contentieuses, frais approximatifs de consultations.			1,500	—
Compte de meubles	1,000	—		
Frais d'acte de Société	641	25		
Compte d'immeuble, deux maisons et jardin, rue du Tivoli, N ^{os} 3 et 5	47,708	—		
Compte de dividende, dividende payé à valoir	11,210	—		
Profits et Pertes.			110,589	33
	<u>3,819,436</u>	<u>25</u>	<u>3,819,436</u>	<u>25</u>

Compte de Profits et Pertes

Le solde de ce compte au 31 Décembre 1877 est de Fr. 110,589.33
 déduction faite des frais généraux, contributions, loyer, timbre des actions,
 amortissement des comptes de meubles et des frais d'acte de Société.

Répartition

Dividende du 30 Juin aux 1600 actions (conformément à l'article 24
 des statuts), 2 % ou 10 Fr. par action. Fr. 16,000.—
 8^o/_o } Dividende complémentaire au 31 Décembre, à toucher
 à partir du 5 Février, à raison de 6 % ou 30 Fr.
 par action » 48,000.—
 Intérêts au Directeur, 10 % sur Fr. 22,065.68. » 2,206.56
 Gratifications aux employés du Comptoir » 2,600.—
 Réescompte du portefeuille au 31 Décembre 1877 (déduction
 faite de l'agio sur valeurs en francs effectifs en portefeuille) » 7,765.—
 Pertes présumées sur faillites » 30,000.—
 A porter à nouveau au compte de Profits et Pertes » 4,017.77
 Somme égale. Fr. 110,589.33

Mouvement du Portefeuille

Solde en Portefeuille au 31 Décembre 1876.	1,858 Effets	Fr. 2,193,765.68
Entrée : Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 1877.	46,464 »	» 25,136,460.23
	48,022 Effets	Fr. 27,329,925.91
Sortie : Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 1877	46,123 »	» 24,893,839.49
Solde en Portefeuille au 31 Décembre 1877.	1,899 Effets	Fr. 2,436,086.42

MULHOUSE, IMPRIMERIE VEUVE BADER ET C^{ie}

